

30 juin 2025 -12:10

Conseil des ministres du 27 juin 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 27 juin 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Insertion d'une prestation relative à l'euthanasie dans la nomenclature des prestations de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal portant création d'une nouvelle prestation relative à l'euthanasie à l'article 3 de la nomenclature des prestations de santé.

Il s'agit plus précisément d'une indemnité pour le médecin qui pratique l'euthanasie. Il n'y a pas de ticket modérateur pour cette nouvelle prestation et, compte tenu de la nature de la prestation, le régime du tiers payant est rendu obligatoire. L'arrêté royal portant modification de l'annexe à l'arrêté royal du 18 septembre 2015 relatif au régime du tiers payant doit être modifié pour intégrer cette obligation dans la loi.

Par ailleurs, les articles 13/1 et 13/2 insérés le 18 mai 2022 dans la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie par un arrêté royal déterminant le montant, les conditions et les modalités d'application de l'euthanasie, sont mises en œuvre.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 3, § 1er, A., I., de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Projet d'arrêté royal portant modification de l'annexe à l'arrêté royal du 18 septembre 2015 portant exécution de l'article 53, § 1er de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, relatif au régime du tiers payant

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1982 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires ou de l'intervention de l'assurance soins de santé dans les honoraires de certaines prestations (nomenclature euthanasie)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Dispositions financières diverses

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions financières diverses.

L'avant-projet vise plus précisément à régler un certain nombre de matières qui sont de la compétence de la Banque nationale de Belgique, de la FSMA, du SPF Économie ainsi que de l'Administration générale de la Trésorerie du SPF Finances.

Il contient six livres :

- le Livre Ier reprend les matières réglées
- le Livre II assure la mise en œuvre dans le droit belge des dispositions suivantes :
 - règlement (UE) 2023/1114 sur les marchés de crypto-actifs et modifiant les règlements (UE) n°1093/2010 et (UE) n° 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937
 - règlement (UE) 2023/1113 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs, et modifiant la directive (UE) 2015/849
- le Livre III vise à assurer la transposition en droit belge de la directive (UE) 2024/790 modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers
- le Livre IV vise au renforcement des compétences des ombudsmans financiers afin de limiter les coûts et délais d'une procédure judiciaire en cas de différend avec une institution financière
- le Livre V contient une série de modifications législatives qui ont pour objet d'assouplir la législation sur certains plans et de l'adapter aux récentes évolutions
- le Livre VI contient l'abrogation de la loi du 26 décembre 2013 portant diverses dispositions concernant les prêts-citoyen thématiques

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi mettant en œuvre le Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs et le Règlement (UE) 2023/1113 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs, et modifiant la directive (UE) 2015/849 et portant des dispositions financières diverses

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Accord de protocole relatif à la sécurisation de sites nucléaires par la Défense

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de protocole relatif à l'engagement de la Défense sur les site nucléaires.

Le 11 avril 2025, le gouvernement a décidé d'engager des militaires sur les sites nucléaires.

Le projet d'accord de protocole trace les contours du cadre général au sein duquel la Défense peut apporter un appui à la Police fédérale pour la mise en œuvre d'une capacité de réponse armée sur les installations nucléaires qui utilisent, produisent ou stockent du matériel nucléaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Report de la procédure électronique devant la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal reportant l'entrée en vigueur de la procédure électronique devant la Cour constitutionnelle.

L'arrêté royal du 12 septembre 2024 prévoit la possibilité d'introduire une procédure électronique devant la Cour constitutionnelle. Son entrée en vigueur était fixée au 1er septembre 2025 au plus tard.

La plateforme électronique qui est essentielle à la mise en œuvre de cette nouvelle procédure ne sera cependant pas opérationnelle pour cette date. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal vise à reporter la date d'entrée en vigueur au 1er mars 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 septembre 2024 relatif à la procédure électronique devant la Cour constitutionnelle, en vue de reporter la date d'entrée en vigueur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Adhésion à la Europe Startup Nations Alliance – European Digital Infrastructure Consortium

Sur proposition de la ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adhésion de la Belgique à la Europe Startup Nations Alliance – European Digital Infrastructure Consortium (ESNA-EDIC) et en a approuvé le financement.

La European Start-up Nations Alliance (ESNA) est une initiative européenne visant à promouvoir et soutenir l'écosystème des start-ups dans toute l'Europe. L'ESNA a été instituée en décembre 2021, à l'initiative de la présidence portugaise du Conseil de l'UE.

Parmi les activités de l'ESNA, citons par exemple l'exploitation de la « Service Line » dans le cadre de la laquelle elle conseille les pays membres, ainsi que la publication de rapports.

L'ESNA entend devenir un « Consortium pour une infrastructure numérique européenne » (EDIC), un nouvel instrument juridique destiné aux États membres de l'Union européenne, visant à simplifier la mise en œuvre de projets multinationaux.

L'ESNA-EDIC sera financé à l'aide de contributions de ses membres. Le contribution belge s'élèvera à 200 000 euros pour l'année 2026 et à 100 000 euros les années suivantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Marché public concernant un outil de planification du personnel pour les SPF Justice, Finances et Intérieur

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant la mise en œuvre, l'exploitation, la maintenance et le support d'un outil de planification du personnel pour le compte des services publics fédéraux Justice, Finances et Intérieur.

L'objectif du marché est de moderniser l'information de planification pour les membres du personnel travaillant de manière continue ou en shifts. Cela implique la création d'échanges automatisés entre le système de planification et le secrétariat social (SPF BOSA). Le projet vise également à assurer une mise en œuvre efficace de la législation en vigueur, tout en garantissant un traitement uniforme des données du personnel.

Le marché est lancé selon une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Désignation des représentants du gouvernement fédéral au sein de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation des représentants du gouvernement fédéral au sein de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Les personnes suivantes sont désignées :

En qualité de membre avec voix délibérative :

- Laura Paredis (effective)
- Rani Hoste (suppléante)
- Sien Wauters (effective)
- Bart Jan De Vos (suppléant)

En qualité de membre avec voix consultative :

- Représentante du ministre Frank Vandenbroucke : Karen Mets
- Représentante du ministre Maxime Prévot : Marleen Steenbrugghe
- Représentant du ministre Bernard Quintin: Ibrahim El Ouakili

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- des travaux d'infrastructure pour soutenir Light Utility Helicopter et Special Operation Forces (Air Fixed Wing et Air) à Beauvechain
- l'acquisition de munitions de différents types pour véhicules Jaguar et Griffon

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Modifications à la nomenclature existante concernant le tubage duodénal et la pose d'une sonde gastrique

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal s'inscrivant dans l'adaptation de la nomenclature relative au tubage duodénal et à la pose d'une sonde gastrique chez un enfant de moins de 7 ans.

Concrètement, la prestation actuelle 474272-474283 est supprimée et le libellé de la prestation 474250-474261 est adapté en remplaçant « tubage gastrique » par « mise en place d'une sonde gastrique ».

Une règle de connexité est également ajoutée afin que les neurologues pédiatriques puissent facturer les prestations de sonde gastrique et de perfusion intraveineuse.

Deux règles d'interprétation sont également modifiées, tout comme l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités afin d'ancrer la suppression de la prestation 474272 dans la réglementation relative au ticket modérateur.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 20 et 25 de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Pensions : reports des adaptations bien-être

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon et de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à reporter l'augmentation structurelle des pensions des salariés et des indépendants.

L'accord du gouvernement prévoit la création d'une enveloppe spécifique pour augmenter les prestations pour les plus vulnérables au lieu de l'enveloppe bien-être actuelle. Dans ce cadre, les adaptations bien-être structurelles actuelles, découlant des réglementations pour les travailleurs salariés et indépendants, sont reportées.

Le projet a pour objet de reporter l'augmentation structurelle, prévue le 1er septembre de chaque année, des pensions des salariés et des indépendants qui atteignent 5 ou 15 ans dans le courant de l'année concernée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 7 de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

<https://simonet.belgium.be>

info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez

Porte-parole (FR)

+32 477 38 45 01

pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer

Porte-parole (NL)

+32 475 90 43 08

ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Convention nationale entre les technologues orthopédiques et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une convention nationale entre les technologues orthopédiques et les organismes assureurs.

Au Moniteur belge du 18 avril 2025, ont été publiés les arrêtés royaux relatifs à la nouvelle nomenclature pour les technologues orthopédiques, qui remplace l'ancienne nomenclature pour les bandagistes et orthopédistes. Ces arrêtés royaux entreront en vigueur le 1er juillet 2025.

La nouvelle nomenclature va de pair avec une nouvelle convention nationale entre les technologues orthopédiques et les organismes assureurs. Cette convention a été conclue à l'unanimité par la Commission de conventions bandagistes-orthopédistes-organismes assureurs le 1er avril 2025 et a été élaborée sur base des textes actuels des conventions nationales bandagistes-OA et orthopédistes-OA, dont certaines dispositions ont été actualisées.

La convention entrera en vigueur le 1er juillet 2025 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à [Conseil des ministres du 27 juin 2025](#)

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions diverses ainsi qu'un projet d'amendement du gouvernement concernant la cotisation de solidarité.

L'avant-projet de loi comprend des dispositions diverses relatives à différents domaines, comme les finances, la santé publique, les affaires sociales, l'emploi et les pensions.

L'amendement porte sur le chapitre « pensions » et plus particulièrement sur la cotisation de solidarité. Il prévoit, dans une première section, une simplification de la retenue à la source de la cotisation de solidarité sur les pensions complémentaires versées sous forme de capital. Il s'agit de la « première tranche » de la cotisation de solidarité sur les pensions complémentaires. Dans une deuxième section, une cotisation de solidarité supplémentaire de 2 % sur les pensions complémentaires sera appliquée, en plus de la première tranche. Cette augmentation s'appliquera uniquement à la partie des pensions complémentaires au-dessus du seuil de 150 000 euros et uniquement aux paiements qui ont lieu ou prennent effet à partir du 1er juillet 2027.

En outre, une contribution de 2 % est appliquée à la tranche des pensions complémentaires versées sous forme de capital et inférieure à 150 000 euros. À cette fin, le projet prévoit une simplification de la retenue à la source de la contribution de solidarité.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi. Le projet d'amendement du gouvernement est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Marché public relatif à la fourniture de traitements contre l'hépatite C pour les patients détenus

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture de traitements contre l'hépatite C pour les patients détenus.

Il s'agit d'un marché public attribué par procédure négociée sans publication préalable. La pharmacie centrale a estimé le nombre de traitements sur la base des prescriptions actuelles en établissant une projection et en tenant compte des contraintes liées aux quantités maximales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be